

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes d'institution de servitudes d'utilité publique

COMMUNE DE VEUREY-VOROIZE « les Îles Cordées »

au droit et autour du terrain d'assiette des installations nucléaires de base (INB) N° 65 et N°90

présentée par la Société industrielle de combustible nucléaire (SICN)

Siège social : BP 76170 30206 BAGNOLS SUR CÈZE.

Par **arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-12-12-06 du 10 décembre 2018** une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite **du 7 janvier 2019 au 8 février 2019 inclus**.

PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES : les parcelles concernées, sont classées en zone Ui du PLU de Veurey-Voroize, (ZAC Actipôle) – les propriétaires des parcelles concernées ont été informés par courrier.

SERVITUDES ENVISAGÉES : Ces servitudes, concernant l'utilisation du sol et des eaux souterraines, consisteront en des limitations, interdictions ou surveillance, spécifiques selon les zones A, B C ou D, détaillées dans le dossier de demande de servitudes d'utilité publique.

Au terme de la procédure, une autorisation d'institution des servitudes d'utilité publique assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de servitudes d'utilité publique comprenant une notice de présentation détaillant les contextes géologiques et hydrogéologiques du site, l'historique de la SICN ainsi que l'état final des différents milieux du site, une présentation de l'impact résiduel du site sur les futures populations, l'énoncé des règles envisagées dans la totalité du périmètre ou certaines de ses parties ainsi que les plans, est consultable :

- en mairie de **VEUREY VOROIZE** sur support papier et sur un poste informatique, **aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie** ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Afin d'assurer l'information du public, le dossier de déclassement concernant ces INB sera également consultable en mairie de Veurey-Voroize pendant toute la durée de l'enquête publique, ainsi qu'à la DDPP (service installations classées) et sur le site internet des services de l'État en Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions relatives au projet de SUP :

- sur le **registre d'enquête** mis à la disposition du public en mairie de VEUREY VOROIZE ;
- par **courriel** à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr **jusqu'au vendredi 8 février 2019 à 17 heures** ;
- par **voie postale** à la mairie de Veurey-Voroize, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur François JAMMES, recevra les observations orales ou écrites du public en **mairie de Veurey-Voroize**, aux jours et heures suivants :

- samedi 12 janvier 2019 de 9h à 12h
- mercredi 6 février 2019 de 14h à 17h
- jeudi 17 janvier 2019 de 14h à 18 h
- vendredi 8 février 2019 de 14h à 17h (clôture)
- lundi 28 janvier 2019 de 15h à 17h

Une réunion publique aura lieu en mairie de VEUREY-VOROIZE, en salle du conseil - le 7 janvier 2019 à 18h.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès :

- de la société industrielle de combustible nucléaire (SICN) : M.Pascal Bourrelier tel : 04 75 50 41 64
- du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil CS 6 38022 Grenoble Cedex 1 (tél : 04.56.59.49.30).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Veurey-Voroize et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.